

Arrêté n°2019-14 portant nomination du président du bureau de vote pour l'élection des représentants des étudiants au conseil de gestion du campus des Comtes de Champagne-Troyes

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2019 relatif à l'élection des représentants étudiants au conseil de gestion du campus des Comtes de Champagne-Troyes,

ARRETE

Article 1 :

Est nommée Président du bureau de vote pour l'élection des représentants des étudiants au conseil de gestion du campus des Comptes de Champagne-Troyes Conseil de gestion de l'UFR SEN qui aura lieu le jeudi 28 février 2019 :

- Président : Madame Anne JUSSIAUME

Article 2 :

Le président du Bureau de vote désigne deux assesseurs par bureau.

Chaque liste a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Si le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est inférieur à deux, le Président du Bureau de vote reçoit délégation du Président de l'Université à l'effet de désigner ces assesseurs parmi les électeurs du collège concerné.

Si le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est supérieur à six, le bureau peut être composé de six assesseurs désignés par tirage au sort parmi les assesseurs proposés.

Article 3 :

Le Président du Bureau de vote est habilité à procéder aux inscriptions des électeurs qui ne figurent pas sur les listes électorales, après avis de la DEVU.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le **27 FEV. 2019**

**Le Président de l'Université de
Reims Champagne-Ardenne**



Guillaume GELLE